

des Genoïſ, ils voulurent faire valoir les raiſons qui les avoient, diſoient-ils, engagé à tenir la conduite que la Cour a ſi fort deſapprouvée. Et ces raiſons furent données dans un Ecrit répandu en pluſieurs Cours. Il en a paru des copies à Vienne, comme ailleurs : Il contenoit en ſubſtance « Qu'après qu'on eut établi dans le Traité » de Worms, l'article concernant le Marquiſat » de Final, & après que les inſtances pour en » obtenir le redreſſement eurent été infructueuſes, la République n'eut d'autre reſſource que d'accepter l'aſſiſtance que les » Couronnes de France & d'Eſpagne lui offrirent dans ce tems-là : Que ce fut donc pour » ſe procurer cette aſſiſtance, qu'elle ſe vit obligée de joindre un corps de ſes troupes, comme auxiliaires, à l'Armée Eſpagneole & Françoisiſe, qui occupoit déjà une partie de l'Etat de Genes : Qu'elle avoit donné juſqu'à ce moment des marques éclatantes de ſa neutralité, ſoit par l'arrêt que l'on convint de faire des munitions & de l'artillerie que des Vaiſſeaux Eſpagnoles avoient transportées dans le Port de Genes, ſoit par le libre paſſage qu'elle accorda par ſes Etats à l'Armée Autrichienne & Piémontoïſe, comme elle venoit de faire à l'égard des Eſpagnoles & des François : & enfin qu'elle n'a fait aucune démarche juſqu'à ce que des détachemens Autrichiens & Piémontoïſes, après avoir enlevé les bleds des habitans de Novi, qui en font leur plus grand commerce, ceſſerent de traiter en Pays neutre le diſtrict qui eſt depuis cet endroit juſqu'aux défilés des montagnes de la Bochetta. »

Mais en même-tems qu'on a déclaré au Miniſtre